



PAPEETE

Polynésie française

Le 17 juin 2009

Grands Témoins :

- Adolphe Colrat, Haut-Commissaire de la République
- Eric Levert, rapporteur du groupe de travail de concertation nationale 3

Nombre estimé de participants : 100

I. Ouverture

En Polynésie française, le Grenelle de la Mer a été placé sous les auspices de Ruahatu, dieu de la mer polynésien. Pour les Polynésiens, peuple de l'océan par excellence, la mer est vitale. Dans le cadre de ce Grenelle, il leur appartient donc de faire de la Polynésie française toute entière un exemple aux yeux du monde entier.

II. Restitution des 4 ateliers régionaux

Introduction

Parmi les propositions des ateliers régionaux, le Ministre de l'Environnement, M. Georges Handerson met en exergue la création d'un observatoire de la biodiversité et des changements climatiques, la création d'un conservatoire de la mer et du littoral, la définition d'une stratégie interministérielle de développement durable, la réglementation de l'accès et du partage des avantages liés à la biodiversité, ainsi que la définition d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Il précise enfin qu'à ce sujet, un réseau consacré aux changements climatiques vient d'être mis en place par son Ministère.

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Cet atelier, présidé par Frère Maxime, a fortement insisté sur l'urgence à agir et à proposer une réaffectation de la taxe sur l'environnement, l'agriculture et la pêche aux actions de protection de l'environnement. Une gestion durable de la zone côtière n'est envisageable qu'au travers d'une politique d'aménagement volontariste, d'une application stricte de la réglementation et d'une sensibilisation des usagers des zones côtières (et plus particulièrement des maires). La gestion des risques naturels nécessite également de développer la connaissance, d'améliorer la prévention et surtout d'aller vers la population.

La surveillance de la zone économique exclusive (ZEE), qui présente un potentiel halieutique actuellement sous-exploité, constitue la priorité dans une perspective de développement de la filière de pêche et de transformation des produits de la mer. Il en est de même du sauvetage en mer, dont la France a accepté d'assumer la responsabilité sur une zone de plus de 11 millions de kilomètres carrés. **Il en découle le besoin impérieux pour l'Etat de disposer des moyens aériens et maritimes cohérents avec la nature de ces missions. Ils sont composés au minimum de deux avions de surveillance maritime, de deux hélicoptères de service public à long rayon d'action et de deux patrouilleurs de haute mer.**

Parallèlement, **l'implantation à Papeete d'un centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS)**, doté de moyens radioélectriques modernes, **conditionne l'aptitude de l'Etat à assurer la sécurité des usagers de la mer.**

Enfin, pour mieux connaître et surveiller les écosystèmes, l'acquisition et la réappropriation des connaissances traditionnelles, tout comme l'accessibilité et le suivi des résultats obtenus par les chercheurs s'avèrent indispensables.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Cet atelier, présidé par Nicole Bouteau, a insisté sur la prévention, la sensibilisation et la sanction, mais aussi sur la transversalité, l'inter-ministériarité et la simplification des réglementations. Pour valoriser les écosystèmes marins et leurs ressources naturelles associées, il est apparu indispensable de définir, en préalable, un plan de sauvegarde de la biodiversité et des ressources naturelles. Des mesures d'urgence devront être prises pour sauvegarder le patrimoine marin (y compris dans les zones dégradées par le nucléaire), puis pour le protéger (par exemple, à l'aide de gardes lagonaires) et également pour le valoriser. Enfin, s'agissant du désenclavement des archipels, l'atelier a insisté pour développer le transport inter-iles, dont la mise en oeuvre, en Polynésie française, relève d'une mission de service public.

3. La mer, une passion à partager

Cet atelier, présidé par Howard Vairaaroa a proposé plusieurs pistes d'actions pour remédier aux déficits de formations liées aux métiers de la mer, comme la création, en Polynésie française, d'un centre unique de formation aux métiers de la mer. Il a insisté sur l'importance de la culture traditionnelle de la Polynésie française, dont le patrimoine immatériel doit être valorisé. La création de lieux pédagogiques vivants a ainsi été souhaitée (sentiers sous-marins, musée de la mer), ainsi qu'une meilleure mise en valeur de l'existant, en partenariat avec les associations locales.

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Cet atelier, présidé par le Sénateur Richard Tuheiava, a tout d'abord rappelé que la Polynésie française représente 47 % de l'espace maritime national. La parole de la Polynésie française doit donc être prise en compte dans le processus d'élaboration des décisions. D'une manière générale, les collectivités d'Outre-mer doivent être distinguées au sein des réflexions du Grenelle de la Mer, au titre de leurs spécificités, et voir leurs préoccupations relayées au niveau international. Si le maillage des coopérations régionales est d'ores et déjà intense, notamment dans le domaine de la pêche, il pourrait être encore renforcé par la mise en place d'un véritable cadre de coopération institutionnelle avec les autres collectivités françaises ultramarines. Les communautés devront être prises en compte dans la gestion de leurs espaces maritimes environnants tout d'abord grâce à un recensement de leurs connaissances traditionnelles, mais aussi par leur implication en tant que forces de propositions et par la responsabilisation des maires dans leur rôle d'informateurs et de coordonnateurs. *En résumé, la politique maritime nationale doit accompagner le processus de connaissance et de préservation de la ressource halieutique en tant qu'élément du développement économique endogène.*

III. Discussion avec la salle

Michel Haraguinon, responsable de travaux sous-marins, déplore que malgré ses nombreuses activités en lien avec l'océan, il n'ait pas été contacté par les organisateurs du Grenelle de la Mer. Pour lui, l'avenir de l'océan ne dépend que de la volonté politique.

Denis Helme, membre de l'association Apopera, relève que la surface maritime irradiée n'a pas été évoquée, soit environ 700 km². La problématique de sa valorisation par une exploitation économique durable pose pourtant question.

L'Amiral Vichot, COMSUP, rappelle que la France s'est engagée devant la communauté internationale à réaliser des campagnes de prélèvement régulières, permettant de vérifier les éventuelles conséquences des essais nucléaires sur la faune et la flore maritimes. Tous les résultats de ces investigations scientifiques, d'ailleurs publics, ont montré qu'il ne demeurerait aucune trace dans le milieu marin.

Aldo Tirao, membre du CESC (Conseil économique social et culturel), se rappelle que déjà en 1972, dans le cadre de débats quasiment identiques, la création de gardes lagunaires avait été proposée. Au nom de la jeunesse polynésienne, il insiste donc sur l'urgence à agir et se déclare inquiet pour l'avenir, à dix ou quinze ans, de la mer et des littoraux, dans un contexte de changement climatique.

Claude Davion déplore que nul n'ait évoqué la pollution due aux eaux de ballast dans certains ports polynésiens servant d'escales aux navires étrangers. De même, dans plusieurs océans, les algues nocives prolifèrent. Pour lui, des réglementations s'avèrent sans doute nécessaires, en Polynésie française également.

Nicole Bouteau précise que la réglementation du traitement des eaux de ballast a été intégrée aux propositions de l'atelier 2.

Sophie-Dorothée DURON (Agence des aires marines) indique pour information qu'en 2008, la France a ratifié la convention internationale relative à la gestion des eaux de ballast, certes non encore entrée en vigueur. Cette réglementation impose que les navires soient tous équipés d'un système de traitement des eaux de ballast.

Eric de Wolbock revient sur la valorisation de l'expérience et des connaissances en soulignant que pour des raisons culturelles, la transmission des savoirs représente l'un des éléments incontournables de l'apprentissage des métiers de la mer.

Frère Maxime répète que tous les groupes ont insisté sur l'urgence à agir.

Ter Nete, membre de l'association Teora, souhaite savoir comment se concrétisera le passage à l'action que tous les Polynésiens appellent de leurs vœux, notamment en termes de moyens matériels et humains accordés au titre du budget de l'année 2010.

Le Ministre des Ressources de la Mer assure qu'il se bat pour obtenir tous les moyens financiers nécessaires. Il entend placer les associations de défense de l'environnement aux avant-postes et leur offrir le soutien du gouvernement. Elles doivent être le fer de lance de la Polynésie française.

Un intervenant relève, dans les propos des représentants de l'Etat, une volonté de mieux organiser et coordonner les actions. Il encourage le gouvernement à donner de la cohérence et à offrir à la population de vraies pistes de formation et donc d'emplois. Pour ce faire, les propositions des ateliers devront être intégrées au débat d'orientations budgétaires à venir. La rénovation du partenariat entre l'Etat et la Polynésie française doit bénéficier de méthodes de travail modernes et consensuelles.

Yves Doudoute, membre de l'association HAURURU, demande aux représentants de l'Etat de faire respecter les réglementations nationales en Polynésie française.

Michel Guérin, retraité de la Fonction publique locale, souligne également que bon nombre des occupations du domaine public sont actuellement illégales, que les concessions ne sont pas payées, ni même réclamées. Michel Guérin suggère donc de recenser toutes ces occupations illégales du domaine public et d'affecter leurs recettes à la préservation du domaine public maritime. Par ailleurs, il signale que très peu de baies de Polynésie française se prêtent au mouillage des bateaux de croisière. Or malgré la réglementation sur la protection de la nature et des paysages, rien n'est fait pour préserver la beauté de ces baies, fortement affectées par le développement des croisières.

Un intervenant souligne, en Tahitien, l'ancienneté de la démarche de sensibilisation à la préservation de l'océan, notamment au sein de l'Eglise Maohi. Il fait cependant état de la difficulté à donner une visibilité à cette démarche. Cet intervenant remercie donc l'Etat pour son initiative de Grenelle de la Mer, qui permet à la population de se tourner vers son patrimoine : cet événement élaboré à l'extérieur de la Polynésie française permet finalement aux forces vives de la Polynésie française d'échanger entre elles sur leur culture. Cet apport extérieur soulève néanmoins un problème de légitimité puisque c'est cette même entité extérieure qui a appris aux Polynésiens à abîmer leur environnement.

Un autre intervenant précise que déjà à l'époque de Ruahatu, les Polynésiens ne respectaient pas leur environnement, d'où la légende autour de cet homme ensuite divinisé. Or aujourd'hui, le péril est bien réel.

Vincent Maono, membre de l'association Mataha, demande aux représentants de l'Etat de prendre les bonnes décisions en matière d'investissement, au lieu de gaspiller l'argent public comme tel est trop souvent le cas. Chaque décision de dépenses doit être mûrement réfléchie.

M. *Ouabitou*, membre de l'association Loteora, considère que les Polynésiens doivent être seuls responsables de leur environnement. Il leur revient d'éduquer leurs enfants à la protection du lagon. M. *Ouabitou* compte donc sur les pères et mères de famille pour apprendre aux enfants à aimer et préserver la nature.

Touani Nanou, présidente de l'association Terra Ouporou, soutient le développement des énergies renouvelables et lutte contre les projets de création de centrales électriques qui détruisent les paysages et mettent en danger la vie des populations polynésiennes.

IV. Conclusions

En conclusion, le Ministre des Ressources de la Mer revient tout d'abord sur la problématique de l'absence de statut social pour les pêcheurs polynésiens : ce sujet a été évoqué au cours des ateliers et deviendra certainement une priorité du gouvernement.

Puis il souligne que toutes les contributions du Grenelle de la Mer aideront demain les pouvoirs publics à gérer de manière plus rationnelle cet espace commun qu'est la mer. La surface maritime de la Polynésie française représente presque 5 millions de km², soit 47 % de la zone économique exclusive française. En y ajoutant les autres collectivités françaises du Pacifique, on atteint 8 millions de km² sur un total de 11 millions, ce qui selon le Ministre, mériterait la création d'un Conseil du Pacifique traitant de ces questions à l'échelle des trois collectivités de l'Outre-mer français dans le Pacifique.

Le Grenelle de la Mer peut permettre une expression concrète de l'autonomie dans le cadre de la politique nationale. Trois de ses axes recoupent d'ailleurs les actuelles préoccupations du Ministre :

- **féderer les centres de recherche** : dans le cadre de la construction du centre technique aquacole, prévue pour 2011, pourquoi ne pas envisager la création d'un centre de recherche de la mer, véritable pôle intellectuel ?
- **créer un centre unique de formation aux métiers de la mer** : alors qu'est d'ores et déjà prévue la création d'un institut de la mer regroupant toutes les formations académiques jusqu'au niveau bac +2, ainsi que les formations professionnelles, pourquoi ne pas créer une véritable université de la mer ?
- **valoriser et structurer les métiers de la mer** : pourquoi ne pas mettre en application ailleurs quelques-unes des prouesses technologiques déjà développées en Polynésie française ?

Pour le Ministre, il importe également de relever le défi de la production d'énergies propres et renouvelables, et d'ainsi fonder une véritable alternative au pétrole. Les idées ne manquent pas et doivent désormais être transformées en actions. Les Polynésiens doivent inventer, ou même retrouver dans leurs propres racines, l'art et la manière d'exploiter durablement leurs ressources. C'est vers la mer et par la mer qu'il sera possible de réussir le challenge du développement en Polynésie française.

De son côté, le Haut-Commissaire de la République retient de cette journée que les Polynésiens ont su donner à cette initiative nationale une vraie couleur locale, mettant notamment en avant les risques spécifiques à la Polynésie française, la réalité de la communauté océanienne, l'enjeu d'une gestion

communautaire de l'espace maritime, l'importance de la dimension culturelle de la réalité maritime, ainsi que les enjeux de la formation. Il s'agit désormais de mettre en forme propositions et demandes à présenter au plan national.

Pour la Polynésie française, l'objectif prioritaire est sans doute le développement durable au service des hommes, en termes de valorisation économique, de création de richesses et d'emplois. Peuple de l'océan à titre individuel, les Polynésiens le sont-ils vraiment dans leurs raisonnements collectifs ? Un autre objectif pourrait concerner la recherche scientifique appliquée, en la liant autant que possible à la création d'activités et d'emplois.

Mais pour espérer exercer la maîtrise de ce très vaste espace maritime, la Polynésie française doit évidemment disposer d'un minimum de moyens. Comment surveiller et protéger l'immense espace maritime de la Polynésie française est une question qu'il faut impérativement traiter. La Polynésie française ne peut agir seule en ce domaine, elle a besoin de l'Etat, à qui incombent les responsabilités liées à l'exercice de la souveraineté, particulièrement en haute mer. Mais elle doit également définir les règles du jeu qu'elle s'imposera volontairement une fois identifiés les enjeux, les menaces et les risques. En outre, la présence de la Polynésie française dans toutes les instances internationales qui la concernent s'avère indispensable. Hélas à ce jour, les moyens ne sont pas à la hauteur.

Des stratégies doivent donc être développées, appuyées sur des objectifs clairs, consensuels, ambitieux et donnant lieu à des actions qui s'inscrivent dans le temps. Il n'y aura pas de politique maritime de la France sans la Polynésie française, mais en même temps, il n'y aura pas de politique maritime de la Polynésie française sans le cadre et les moyens de la Nation. Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'intégrer les préoccupations de l'Outre-mer dans la politique nationale maritime, dès lors que l'Outre-mer détient l'une des clefs de cette politique nationale.

La mer représente en Polynésie française un gisement à peine effleuré. C'est pourquoi il faut mettre fin à une forme de cécité et de manque d'ambition, en Polynésie française comme en métropole. Le partenariat représente l'une des clefs du succès, et avec lui, la planification de l'aménagement du territoire, aussi bien maritime que terrestre. L'intérêt général ne triomphant pas spontanément, il est évident que les cadres à mettre en place seront contraignants pour les intérêts particuliers.

Le Grenelle de la Mer doit contribuer à inoculer à l'ensemble des citoyens la passion de la mer et la conscience de la réalité de la dimension maritime de la France. Le Comité Interministériel de la Mer viendra, le moment venu, tirer les conclusions de tous les Grenelle de la Mer. La Polynésie française devra y faire entendre une voix forte, et savoir y exprimer des demandes légitimes et raisonnables.

V. Synthèse des propositions des ateliers

Exposé liminaire :

- La Polynésie française représente presque 50% de l'espace maritime national espace maritime français
- Une ZEE considérable
- Une dimension géopolitique importante

1. Développer la coordination des politiques publiques et ses outils de planification

- Création d'un schéma général d'aménagement et de gestion de l'espace
- Mise en place de schémas sectoriels de développement d'activités
- Mise en place de PGA et PGEM coordonnés
- Conservatoire/Agence de gestion du milieu marin et du littoral
- Développer un réseau d'aires marines protégées
- Créer un schéma de développement des transports maritimes

2. Connaître et protéger

- Définir un plan de sauvegarde et de valorisation des écosystèmes et de gestion des risques
- Créer un observatoire de l'environnement littoral marin
- Mettre en œuvre la politique d'assainissement et de gestion des déchets
- Définir une stratégie de préservation du patrimoine culturel maritime
- Développer les actions de recherche par l'affrètement d'un navire dédié PF/Pacifique

3. Valoriser et développer

- Développer les énergies renouvelables marines – Ifremer, Réunion
- Créer une agence d'aide au développement des activités maritimes
- Mettre en place un pôle de compétitivité
- Développer la pêche hauturière

4. Sensibiliser, informer et éduquer

- Développer des lieux pédagogiques vivants – musée de la mer, sentiers sous-marins,...
- Responsabiliser les élus locaux – maires, représentants Assemblée...- aux politiques maritimes
- Avoir un plan de communication adapté aux publics et aux scolaires sur les problématiques et les métiers de la mer
- Impliquer les populations locales dans la gestion de leurs espaces

5. Adapter, appliquer, sanctionner

- Se donner les moyens – humains, techniques,...- d'appliquer la réglementation
- Clarifier l'application des sanctions
- Renforcer les moyens de surveillance de la ZEE

6. Former

- Faire un état des lieux et établir un schéma directeur de formation aux métiers de la mer
- Créer un centre unique de formation aux métiers de la mer adapté aux besoins de la PF
- Mettre en place les formations –initiale, continue- adaptées

VI. Compte rendu détaillé des propositions des ateliers

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Cet atelier était présidé par Frère Maxime.

Deux idées ont été mises en avant, de manière unanime, par les trois groupes de cet atelier, à savoir la réaffectation de la taxe sur l'environnement, l'agriculture et la pêche aux actions de protection de l'environnement, et l'urgence à agir.

A. Comment aménager et gérer durablement la zone côtière ?

Par une politique d'aménagement et de gestion volontariste :

- développer une politique foncière d'acquisition du littoral en vue d'un aménagement durable des activités économiques et de loisir : proposition de création d'un conservatoire du littoral et de la mer ;
- finaliser le schéma d'aménagement et de gestion de l'espace de Polynésie française ;
- veiller à l'articulation entre le PGA et le PGEM ;
- résoudre le problème des déchets rejetés en mer ;
- mettre en place un transport côtier et inter-îles.

Par l'application de la réglementation et son adaptation si nécessaire :

- appliquer les sanctions prévues ;
- se doter de moyens de contrôle efficaces (moyens humains et matériel, notamment renforcement de l'AEM)
- appliquer la réglementation sur le domaine public maritime ;
- éclaircir les obligations en matière de servitude de passage ;
- supprimer les dispositions réglementaires relatives au déclassement du domaine public maritime (demande unanime) ;
- mettre fin aux dérogations d'une façon générale et exiger l'exemplarité du pays ;
- transférer la coordination de la gestion administrative du lagon et de la zone côtière de l'Équipement à la Mer (Ministère des ressources de la mer et ministère de l'environnement)..

Par l'implication et la sensibilisation des usagers de zones côtières :

- sensibiliser et former les maires à leur rôle d'informateurs en matière d'aménagement littoral et marin;
- communiquer sur les droits et devoirs du citoyen et du riverain.

B. Comment améliorer la gestion des risques naturels (cyclone, tsunamis, glissements de terrain, changements climatiques, etc.) ?

• **Par la connaissance :**

- assurer une mise à jour régulière et exhaustive de la cartographie sur les risques à court, moyen et long terme ;
- étudier les risques de changements climatiques et quantifier les risques économiques et sociaux en lien avec ces changements.

Par la gestion :

- estimer les moyens disponibles et assurer la régularité des exercices de prévention ;
- intégrer davantage les risques dans les outils tels que les PGA, PGEM, études d'impact, etc. ;
- prendre en compte les risques dans les décisions de développement économique ;
- prévoir et gérer les déplacements de populations.

Par l'information et la participation :

- améliorer la sensibilisation de la population (en communiquant en langue locale, en allant vers la population et en utilisant des outils de gestion participative, en s'appuyant sur les réseaux associatifs, en mesurant l'efficacité des campagnes de communication ;
- diffuser l'information scientifique (vulgarisation)
- sensibiliser les scolaires ;
- informer sur les conséquences des risques notamment en matière d'assurance ;
- sensibiliser les communes sur leurs responsabilités.

C. Que faire pour mieux connaître et surveiller les écosystèmes ?

Renforcer la connaissance

- fédérer les institutions de recherche;
- affréter un bateau de recherche pour des études en Polynésie;
- valoriser et centraliser les recherches antérieures ;
- valoriser et centraliser les connaissances traditionnelles ;
- vulgariser les données scientifiques ;
- déterminer en commun les futurs axes de recherche.

Améliorer la surveillance:

- définir les priorités et les problématiques ;
- définir les indicateurs en fonction des besoins ;
- assurer un suivi politique des conclusions de recherche et mettre en place un observatoire.

Un grand nombre de ces actions pourrait notamment être porté par la création d'un observatoire de la recherche marine qui assurerait la bancarisation et le suivi des programmes de recherche.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Cet atelier était présidé par Nicole Bouteau

A. Comment favoriser le développement durable des activités maritimes économiques existantes ?

Dimension environnementale :

- inciter les communes à mettre en place des plans de gestion (type Plan de gestion de l'espace maritime PGEM) ;
- inciter chaque acteur à une gestion de ses déchets et de leur assainissement ;
- encadrer toutes les activités économiques maritimes par la création d'une Agence de développement des activités économiques liée au maritime)
- favoriser l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour l'ensemble des activités maritimes économiques ;

Dimension sociale :

- sensibiliser par la formation et l'information sur la nécessité de protéger l'environnement ;
- sanctionner en cas de non respect et appliquer les réglementations existantes ;
- donner aux organismes dédiés les moyens de procéder aux contrôles.

Dimension économique :

- coordonner les politiques publiques (transversalité) notamment en limitant l'intervention publique (sociétés d'économie mixte) et en favorisant les synergies entre les différents services administratifs (mise en place de guichets uniques) ;
- financer la recherche et l'innovation (soutien à la recherche appliquée) ;
- renforcer les bonnes pratiques notamment au travers de formations aux métiers de la mer (labéliser certaines activités, développer des chartes de bonnes pratiques) ;
- assurer la prospective (possibilité de développer encore le secteur de plaisance ou de la croisière, recherche de produits et activités à haute valeur ajoutée).

B. Quelles solutions pour favoriser et valoriser les écosystèmes marins et les ressources naturelles associées ?

En préalable, il s'avère absolument indispensable de définir un plan de sauvegarde de la biodiversité et des ressources naturelles.

Sauver :

- effectuer un inventaire de toutes les menaces existantes (naturels, économiques, etc.) et impactant le milieu marin ; et identifier rapidement les zones à sauver ;
- sensibiliser les populations en créant des outils adaptés à leur information ;
- sanctionner après avoir restauré, y compris dans les zones dégradées par les travaux liés à l'existence du CEP (Nota : les essais nucléaires en tant que tels n'ont eu, à notre connaissance, aucune conséquence durable sur la flore et la faune des îles concernées).

Conserver :

- améliorer la connaissance (par la création d'un observatoire et par une meilleure coordination entre les plans généraux d'aménagement et PGEM); impliquer et faire participer les populations, les acteurs de la mer et les élus ;
- veiller à l'application de la réglementation et à une politique de contrôle réaliste mais efficace (mettre en place des gardes lagunaires chargés de sensibiliser et de réprimer, renforcer la réglementation sur les extractions de corail, contrôler la sur-pêche et définir une réglementation qui s'applique aux espèces protégées – tailles, quotas, techniques de pêche,- valoriser les modes de gestion locales -de type rahui¹-, et enfin promouvoir les techniques d'élevage.

Valoriser :

- développer la connaissance concernant les espèces ou ressources valorisables du point de vue économique (y compris les énergies renouvelables marines) ;
- promouvoir ces ressources (écotourisme, parcs marins, labels) et les valoriser du point de vue économique (aquaculture d'espèces locales, protections d'espèces hauturières).
- encadrer le développement des activités liées à l'exploitation de ces ressources (en luttant contre le bio-piratage et en encadrant les activités de loisirs qui prélèvent sur les stocks ou qui peuvent nuire à la ressource (pêche de loisir, observation des mammifères marins, etc).

¹ Mode de gestion traditionnel, fondé sur des décisions communautaires et coutumières

C. Comment favoriser les transports maritimes interinsulaires durables pour désenclaver les archipels ?

Le développement d'une politique de transport maritime doit se faire en corrélation avec une politique d'aménagement adaptée.

Développer une vraie politique en matière de transport maritime :

- développer et rénover une flotte durable, en lien avec les besoins des archipels et avec des fréquences et une activité adaptées (navires mixtes passagers-fret) ;
- formaliser les conditions de mise en place de la continuité territoriale ;
- moduler les politiques tarifaires et soutenir l'investissement

Veiller à un aménagement du territoire adapté :

- mettre en place un véritable schéma de la desserte maritime interinsulaire ;
- encourager les activités économiques dans les îles pour maintenir permettre aux population de s'y maintenir. ;
- développer la desserte intra archipel au niveau communal
- créer des structures de maintenance et former le personnel local.

3. La mer, une passion à partager

Cet atelier était présidé par Howard Vairaaroa

A. Comment remédier aux déficits de formations liées aux métiers de la mer ?

1. Valoriser et structurer les métiers de la mer ;

- sensibiliser le politique à la valeur des métiers de la mer
- sensibiliser aux métiers de la mer dès le collège, dans les forums, les cellules d'orientation, ainsi qu'au cours de rencontres avec les professionnels ;

2. Faire un état des lieux des formations (maritimes stricto sensu, formations liées aux métiers de la mer, notamment à terre (mareyeur), et identifier les déficits) ;

3. Mettre en place les formations adaptées (des formations d'encadrement, des formations pour des métiers d'avenir issues de la R&Det des formations hors de la Polynésie française).;

4. Créer un centre unique de formation aux métiers de la mer (pêche, plaisance, aquaculture, perliculture, tourisme et loisirs).

5. Renforcer la formation continue, faciliter l'insertion des jeunes diplômés par le biais de contrats d'apprentissage et valoriser l'expérience (VAE),

B. Comment protéger et valoriser le patrimoine de la mer ?

1. Réaliser un inventaire et une évaluation du patrimoine vivant, culturel matériel et immatériel ;

2. Elaborer une stratégie de préservation et de valorisation du patrimoine :

- promouvoir une stratégie de développement en remettant en état le patrimoine ;
- développer le tourisme culturel ;
- aménager et gérer durablement les espaces maritimes (création d'aires marines protégées) ;
- développer les activités nautiques liées à la culture ;
- diffuser le savoir-faire traditionnel ;
- soutenir la création d'une école de navigation traditionnelle ;
- sensibiliser les scolaires à la culture maritime ;
- favoriser la diffusion audiovisuelle du patrimoine culturel ;
- créer un musée de la mer qui intègre l'aspect culturel.
- mettre en valeur les épaves maritimes anciennes ;

3. Encadrer et réglementer la protection et la valorisation du patrimoine culturel en:

- facilitant l'accès à la mer
- protégeant les écosystèmes lagunaires et côtiers,
- valorisant le rahui
- soutenant les projets de classements au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO des îles Marquises (et de Raiatea) ;

- valoriser la communication et la pédagogie en organisant des événements maritimes qui intègrent la culture ;

C. Comment sensibiliser et éduquer à l'environnement marin, à l'importance de la mer et à ses valeurs ?

Définir les messages :

- protection ;
- connaissance ;
- sécurité ;
- valeurs.

Définir les publics :

- professionnels ;
- utilisateurs occasionnels ;
- pouvoirs publics (notion d'exemplarité) ;
- touristes ;
- nouveaux arrivants ;
- médias.

Proposer des actions :

- créer des lieux pédagogiques vivants (sentiers marins, sentiers sous-marins) ;
- désigner un référent par commune ;
- soutenir les associations ;
- organiser des événements culturels et sportifs ;
- coordonner les acteurs internes ;
- diffuser l'information dans les bateaux qui desservent les îles ;
- adapter les programmes scolaires ;
- mettre en valeur l'existant (PGEM, etc.).

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Cet atelier était présidé par Richard Tuheiava.

A. Comment intégrer dans la politique nationale maritime les préoccupations de l'Outre-mer ?

Sans l'Outre-mer, la politique maritime nationale ne saurait être réellement nationale.

1. Sur le plan géopolitique :

Prendre en compte la place de la France au sein du Pacifique grâce à la Polynésie française (deux volets : national et international):

- Volet national : ajouter un volet Outre-Mer dans le Grenelle de la mer et à la politique nationale maritime ; distinguer dans la réflexion les collectivités d'Outre-Mer du Pacifique (Nouvelle- Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française); intégrer aux ordres du jour de l'intergroupes parlementaire ultra-marin, les préoccupations maritimes de l'Outre-Mer ; réaliser une étude des avantages comparatifs de l'Outre-Mer par rapport aux attentes métropolitaines
- Volet international : systématiser autant que faire se peut la présence de la PF aux cotés de la métropole dans le cadre des réunions concernant le Pacifique; intégrer dans la politique internationale de la France, la Polynésie française.

2. Sur le plan des échanges interservices métropole-Polynésie française:

- Prendre en compte les avis de la Polynésie française (sur les avis et en amont des avis) :
- connaissance mutuelle : diffuser les organigrammes et identifier les acteurs et décisionnaires
- organiser un véritable partenariat entre les services avec des échanges entre fonctionnaires des services pour l'élaboration de la politique et sa mise en oeuvre
- mettre en place des réunions annuelles des représentants Outre-Mer et Métropole

Dans la dimension “échanges interprofessionnels” :

- *Organiser des échanges d'expérience entre les professionnels (Favoriser les partenariats entre professionnels de métropole et d'Outre-Mer – syndicats, associations)*

B. Quelles nouvelles coopérations régionales et ultramarines développer et de quelle manière ?

Il existe un maillage déjà fort intense de coopérations régionales, notamment dans le domaine de la pêche. L'océan est le patrimoine naturel, mais aussi culturel de la Polynésie française. Il faut donc en faire un élément de la culture de la Polynésie française dans la coopération :

- au niveau local, par un renforcement du travail interministériel ;
- au niveau régional, par la mise en place d'un véritable cadre de coopération régionale institutionnelle avec les autres collectivités françaises ultramarines ;
- au niveau européen, en attirant l'attention de l'Union européenne sur la prise en compte en amont des spécificités touchant l'Outre-mer.

C. Comment prendre en compte les communautés dans la gestion de leurs espaces maritimes environnants ?

En préalable, il s'avère nécessaire de recenser les connaissances traditionnelles en matière de gestion de l'espace maritime, l'échelle la plus appropriée semblant être la commune ou la commune associée.

1. Impliquer les populations locales :

- Informer sur les actions menées à l'échelle de la commune, sur les projets de construction, Responsabiliser les maires dans leur rôle de coordonnateurs et d'informateurs (mise en place un kiosque Info Mer).
- Soutenir les actions des associations pour l'organisation de manifestations régulières sur le terrain permettant une prise de conscience.

2. Rendre les populations force de proposition :

Donner aux populations des méthodologies de travail en commun pour définir leurs besoins

Mettre en place un guichet unique pour faciliter la réalisation des démarches administratives au niveau des mairies

Offrir du conseil administratif et juridique pour l'élaboration des dossiers et concrétiser les projets ,

- Valoriser les actions locales (associations ou non) par des labels, encourager à la réalisation de chartes.

3. Mener les adaptations réglementaires nécessaires:

Reconnaître un droit communautaire qui devienne opposable

- Revoir les modalités de réalisation et de gestion des PGEM en impliquant davantage la population et les associations
- Veiller à articuler les dispositifs des PGA et PGEM
- Développer les espaces réglementés pour impliquer les populations sur leur gestion (type aires marines protégées).